



## 2 Règles / Comportement au quotidien / Usages.

### 2-2 Règles / Comportement au quotidien: déchets

#### (1) Règles de base pour sortir les ordures, jours de ramassage.

Les ordures ménagères sont collectées par les municipalités (ville, arrondissement, village). Elles doivent être déposées dehors les jours de ramassage suivant le règlement. Nous vous conseillons de récupérer la brochure concernant le traitement des déchets auprès de votre municipalité afin de confirmer les lieux, jours et horaires de collecte ainsi que les règles de séparation des déchets. Si vous résidez en appartement, faites-vous confirmer ces informations par la personne en charge de l'appartement.



## O Autres problèmes de la vie courante

[O Autres problèmes de la vie courante](#)

### (2) Tri des déchets

Le tri des déchets s'effectue de manière différente selon les régions. Il y a trois grandes catégories de déchets: les combustibles, les incombustibles et les encombrants. En gros, ils sont disposés comme suivant:

Combustibles	Déchets alimentaires, papiers, bois, vêtements (certains vêtements sont considérés comme recyclables selon les municipalités)	
Incombustibles	Métaux, verre, porcelaine, appareils électroménagers de petite taille, plastique, caoutchouc etc.	
Encombrants	Meubles, lits, appareils électroménagers (sauf appareils de climatisation, téléviseurs, réfrigérateurs et machines à laver) dont la taille dépasse 30 cm cube, bicyclettes etc.	
Recyclables	Dans certaines municipalités, les boîtes de conserves, bocaux, bouteilles en verre, bouteilles en plastique, papiers, journaux, etc., sont collectés séparément en tant que produits recyclables. * Vous devez demander à votre bureau municipal (mairie?) une brochure détaillée du tri des déchets afin de vous conformer aux règles de tri des déchets de cette municipalité.	

Note: La manière de nommer une catégorie de déchets peut varier selon les régions. Par exemple, "Kanen-gomi / Funen gomi", "moeru gomi / moenai gomi", "moyaseru gomi / moyasenai gomi", sont des termes utilisés pour désigner les déchets combustibles et incombustibles.

Auparavant, les déchets qui produisaient du gaz toxique en se consumant au point d'endommager l'incinérateur étaient généralement considérés comme "incombustibles". Toutefois, récemment, les municipalités ont déterminé de nouveaux critères de tri, donc faites-y attention.

Certains types de déchets, qui sont parfois combustibles, doivent être triés comme "incombustibles" dans certaines municipalités en accord avec leur propre méthode de traitement des déchets et les arrêtés de la municipalité.



## O Autres problèmes de la vie courante

[O Autres problèmes de la vie courante](#)

Les déchets doivent être triés selon les règles de la municipalité déterminant les déchets "combustibles", "incombustibles" et ceux qui sont recyclés et non selon le fait que certains déchets soient physiquement combustibles.

### **(3) Dépôt illégal des déchets**

Les déchets qui ne sont pas déposés aux emplacements prévus à cet effet ne seront pas ramassés. Le "dépôt illégal de déchets" à des endroits autres que ceux déterminés et cela sans permission est considéré comme un délit et en tant que tel, est puni par la loi. Déposer des déchets illégalement peut nuire au voisinage et avoir un impact négatif sur l'environnement.

### **(4) Ordonnance contre l'insalubrité**

Un certain nombre de municipalités ont stipulé une "ordonnance contre l'insalubrité" afin d'interdire de jeter des mégots de cigarettes et des cannettes dans les rues et les lieux publics. Dans les cas les plus sérieux, l'auteur de l'infraction recevra une amende ou verra son nom rendu public. Même sans interdiction, vous ne devez jamais jeter vos débris sur la chaussée ou dans des lieux publics.

### **(5) A propos des ordures grands modèles**

La manière de collecter les grands déchets tels que des meubles ou de l'électroménager (sauf appareils de climatisation, téléviseurs, réfrigérateurs, congélateurs et machines à laver) diffère selon les municipalités.

Suivant l'endroit où vous habitez, il se peut que les jours de ramassage des encombrants soient décidés à l'avance ou que vous ayez à informer la mairie avant de déposer les déchets le jour qui aura été désigné pour le ramassage. Il se peut aussi qu'on vous demande de payer à l'avance des frais de ramassage. Ces frais peuvent varier selon la taille et le type des déchets.

Veillez consulter votre municipalité ou le bureau sanitaire sur la manière dont vous devez vous débarrasser des déchets encombrants. Par ailleurs, en cas de déménagement, lorsque vous devez vous débarrasser de grands déchets en nombre important, veuillez auparavant consulter la mairie.

### **(6) A propos du recyclage des appareils électroménagers.**

Selon la loi sur le recyclage de certains types d'appareils électroménagers, les appareils de climatisation, les téléviseurs, les réfrigérateurs, les congélateurs et les machines à laver ne peuvent être collectés en tant qu'encombrants. Veuillez demander au vendeur des articles précédemment cités de venir les récupérer après usage moyennant des frais de ramassage. Vous pouvez aussi demander au vendeur d'un nouvel appareil de venir récupérer l'ancien, moyennant des frais de ramassage.